

Edito

Cette première rentrée du Ministre Peillon ressemble sur le terrain pour beaucoup aux précédentes... Certes le ton a changé, on ne peut que s'en satisfaire, mais au-delà des bonnes intentions affirmées depuis plusieurs mois maintenant, peu de mesures pour le second degré sont venues corriger les dégâts de la politique éducative du précédent gouvernement. Avec la FSU, le SNES pèsera pour que la concertation nationale ouverte depuis juillet débouche à l'automne sur des choix budgétaires ambitieux et cohérents avec un service public d'éducation revivifié par la nouvelle loi d'orientation. Le Ministre devra alors lever le voile sur ses intentions pour le second degré et ses personnels. Le déficit de candidats aux CAPES est une nouvelle alerte : il y a urgence à se pencher sur nos conditions de travail, notre formation initiale et continue, nos salaires. Avant une prochaine interview le matin à la radio, le Ministre serait bien inspiré d'y réfléchir...

Mais c'est au premier ministre Ayrault qu'il appartiendra de montrer son ambition pour la jeunesse et sa confiance dans le service public d'Éducation. Cette ambition a un prix... Les choix politiques que nous défendons ne sont pas compatibles avec l'austérité budgétaire qui pourrait encore se renforcer avec le prochain traité européen...

Plutôt que par un n-ième projet de contrats précaires, le chômage des jeunes doit être combattu par une scolarité réussie jusqu'à un diplôme et une qualification. Ensemble faisons entendre que le meilleur atout pour tous les jeunes est un second degré cohérent et ambitieux : le SNES y consacre toutes ses forces.

Bonne rentrée à tous !

Gwénaél LE PAIH
23 août 2012



Rentrée 2012

Avec une prévision de 1 430 élèves supplémentaires en collège et 1 140 élèves en lycée général et technologique, l'académie de Rennes poursuit sa croissance des effectifs du second degré, ininterrompue maintenant depuis 5 ans. Mais avec la confirmation des suppressions d'emplois sur le terrain (-55 équivalents temps plein), les engagements du candidat Hollande n'ont pour l'heure trouvé aucune traduction concrète pour améliorer la rentrée 2012... Les mesures d'urgence décidées par le gouvernement Ayrault n'auront aucun impact sur les conditions d'accueil des élèves du second degré car les dotations nouvelles en emplois n'ont été attribuées qu'au premier degré. Pour notre académie, les écoles regagnent 65 postes. Une mesure qui va dans le bon sens mais qui ne compensera pas la suppression de 179 postes de PE décidée par le gouvernement précédent. Au niveau des structures, le rectorat qui a retenu les leçons de l'an dernier, n'a pas tardé cette fois pour ouvrir des divisions nouvelles afin d'accueillir tous les élèves

demandant une affectation dans leur établissement de secteur. Il conviendra d'être toutefois très attentifs aux dotations qui ont accompagné ces ouvertures décidées fin juin : beaucoup n'ont été financées que partiellement, avec une grande part d'Heures Supplémentaires, de redéploiements à l'interne (suppression d'une classe sur un autre niveau, regroupement de séries, part modulable redistribuée, heures statutaires rognées...). Le SNES académique est intervenu lors du CTA (comité technique académique) le 4 juillet sur les situations d'établissements particulièrement tendues et a prévenu que sans les moyens nécessaires, les collègues avec les parents se feront entendre à la rentrée. **Classes surchargées, élèves refusés, emplois du temps et services inacceptables, compléments de service impraticables, partout faisons le bilan de cette première rentrée Peillon ! Les militants du SNES seront à vos côtés pour vous épauler dans les mobilisations que vous déciderez avec vos collègues.**



La profession prend la parole !

Le SNES poursuit ses actions pour que les préoccupations des collègues du second degré soient entendues au plus vite. **Les constats de rentrée dans les tout prochains jours seront une nouvelle étape pour revendiquer haut et fort des mesures d'urgence pour la rentrée 2012.** Il est toujours temps de rédiger les fiches revendicatives

que le SNES a mises à la disposition de toute la profession en juin dernier. Un premier bilan sera fait par la section académique lors des rencontres avec la presse durant la période de rentrée. La loi d'orientation pour l'École engagera la politique gouvernementale sur plusieurs années. **Chacun parmi nous doit être en mesure de s'exprimer et de se faire entendre pour que cette loi tienne compte des revendications de nos professions.** Le SNES propose des cahiers revendicatifs, des réunions syndicales, des forums. Des États Généraux du second degré se tiendront le 25 octobre à Paris. L'US de rentrée détaille ces nouvelles étapes pour une mobilisation collective jusqu'aux vacances de novembre.

Concertation

Depuis le 5 juillet et jusqu'à fin septembre, la consultation nationale "refondons l'école de la République" est en cours et s'organise autour de 4 thèmes (la réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés, reconnus et valorisés). Des comptes-rendus des multiples ateliers sont en ligne sur www.snes.edu (lire aussi l'US de rentrée). En octobre un rapport fera la synthèse de cette consultation et devrait servir de base à la prochaine loi d'orientation pour l'École, dont le vote est prévu au parlement à l'automne... en pleine préparation du budget 2013 ! Chacun pourra mesurer alors la volonté gouvernementale d'investir réellement dans l'école. **Quoi qu'il en soit, pour l'heure, le dialogue social et le respect des "partenaires sociaux" promus par le Président Hollande font leur chemin dans l'académie.** La mise en place rapide de l'allègement de services des stagiaires et la trentaine de postes remis au mouvement Intra, le fonctionnement des dernières instances paritaires, le repérage sérieux des tensions de rentrée traduisent une volonté mieux affirmée d'entendre les représentants des personnels. **Cette inflexion académique n'aura sans doute pas échappé aux chefs d'établissement.** Mais il faudra peut-être le signifier aux plus récalcitrants...

Une première brèche dans une réforme catastrophique de la formation des maîtres

Dans notre secteur, une des décisions prises par le nouveau gouvernement concerne nos collègues stagiaires : mesure transitoire pour la rentrée 2012 qui consiste en **un allègement de service de 3 heures pour les enseignants et de 6 heures pour les CPE.** Si la mesure manque d'ambition car elle ne permet pas la mise en place d'une formation professionnelle initiale de qualité, elle va dans le bon sens. La situation des collègues débutants est améliorée.

Dans l'académie de Rennes, par rapport à l'an dernier, cette décharge correspondra à un volume à peine plus important de formation (2 jours) : l'essentiel du temps libéré par la décharge sera donc laissé à l'appréciation des stagiaires qui en ont cruellement manqué les années précédentes, pour observer leur tuteur, préparer leurs cours, corriger leurs copies...

Les autorités académiques ont pris en compte les critiques du SNES ainsi que le bilan réalisé auprès des stagiaires de l'an dernier : ainsi l'organisation de la formation se déroulera de façon différente. La période de stage « massé » avec les IPR sera plus courte et se déroulera uniquement la première semaine : les stagiaires prendront leurs classes en charge à compter du 10 septembre. Tout au long de l'année, en plus du temps de service devant élèves, des regroupements en formation « filée » certains jeudis auront lieu (le jeudi devra impérativement être libéré dans l'emploi du temps). Une avancée positive obtenue l'an dernier est reconduite : **la formation interviendra plus tôt dans l'année et elle sera centrée d'emblée sur la didactique de la discipline et l'aide à la gestion de classe.** Le volume d'accompagnement des stagiaires par les tuteurs sur l'ensemble de l'année est fixé à 72 heures.

Fin de la loi TEPA : plus que jamais, refuser les HS à la rentrée c'est possible !

La suppression à partir du 1er août du dispositif d'exonération fiscale des heures supplémentaires de la loi dite TEPA de 2007 est une décision qui va dans le bon sens pour l'emploi. Souhaitons qu'elle donne également un bon signal dans l'EN en mettant un coup d'arrêt à la pression aux Heures sup'!

Pour autant, la bagarre reste d'actualité. Le contexte semble un peu plus favorable, raison de plus pour réussir la mobilisation ! A la rentrée il est encore possible d'obtenir des annulations d'heures supplémentaires au profit d'heures postes permettant ainsi de supprimer des compléments de service ou d'atteindre le temps plein pour des contractuels recrutés à temps partiel.

Attention ! L'allègement de service des stagiaires ne doit en aucun cas entraîner une augmentation des heures supplémentaires dans la discipline. En principe, les établissements qui accueillent les stagiaires ont été choisis sur ce critère.

En cas de problème, alertez au plus vite la section départementale du SNES (sur www.rennes.snes.edu des modèles de pétition pour refuser les HS).

Les tuteurs, conformément aux textes de 2012, continuent de jouer un rôle primordial dans la titularisation des stagiaires, ce qui peut parfois empêcher l'établissement d'une réelle relation de confiance. Cette année, les autorités académiques prévoient une réunion d'accueil des tuteurs le 5 septembre après-midi et une journée de formation par pôle disciplinaire dans le courant du premier trimestre.

Dans ce nouveau contexte, le SNES suspend son appel à refuser d'être tuteur. Il appelle les collègues volontaires pour cette fonction à l'assumer avec tout leur engagement professionnel mais aussi militant :

- en faisant en sorte, dès lors que c'est possible dans l'établissement, que la décharge des stagiaires (notamment les documentalistes) aille au-delà des 3h ;
- en veillant à ce que, conformément au cahier des charges académiques, « dans la mesure du possible et selon les disciplines, le service du stagiaire corresponde à deux niveaux maximum » et ne comprenne ni heure supplémentaire ni complément de service sur un second établissement ;
- en nous alertant sur toutes les conditions d'exercice et de formation qui pourraient mettre un stagiaire dans une situation délicate ;
- enfin en s'impliquant dans la rédaction des fiches revendicatives du SNES pour ses États Généraux du Second degré pour mettre en place demain une formation des maîtres à la hauteur des enjeux du système éducatif.

STI : toujours pas de bonnes nouvelles

Le 27 juin les recteurs ont reçu du ministère une circulaire imposant contre toute attente un changement de discipline aux enseignants de STI afin, selon les termes du ministère, de mettre rapidement l'étiquetage de ces disciplines en conformité avec les nouvelles modalités du CAPET et de l'agrégation "Sciences industrielles et de l'ingénieur". Certains rectorats ont aussitôt publié des textes imposant pour la rentrée 2012 ce changement aux collègues, laissant le pilotage aux corps d'inspection en fonction des "compétences et appétences de chacun" selon les termes de la circulaire. Pour tous ceux qui attendaient du nouveau ministre une pause dans la réforme du lycée et de la voie techno afin d'en analyser les effets, cette poursuite de la mise en œuvre de la réforme Châtel de la STI2D est un bien mauvais signal – en particulier dans la perspective des mesures de cartes scolaires qui continuent de menacer des centaines de collègues de STI.

Dernière minute : le SNES académique a interrogé le 22 août le rectorat de Rennes. Pour le moment aucune mesure n'a été prise dans l'académie, mais la décision dépendra du maintien de la date butoir fixée au 15 octobre par le ministère. Nous avons rappelé l'adresse du secrétariat national du SNES au Ministre demandant l'abrogation de cette circulaire et la reprise de la réflexion d'ensemble pour une redéfinition des spécialités de STI. Pour en savoir plus, consultez www.rennes.snes.edu

Le remplacement déjà sous tension

TZR

Deux grandes tendances se dégagent des affectations des collègues TZR et non-titulaires réalisées début juillet. En premier lieu, on observe une dégradation notable des affectations dans de nombreuses disciplines. Bien qu'une large majorité des collègues TZR ait été affectée en établissement à l'année (un peu plus de 600 sur un peu plus de 1000) pour la rentrée 2012, plus de la moitié de ces collègues ont été nommés sur 2 voire 3 établissements ! Une pratique qui s'étend à de nombreuses disciplines, notamment aux S.V.T. et aux sciences-physiques. Ce qui laisse augurer des conditions d'exercices nettement plus difficiles.

En second lieu, le nombre de titulaires « en réserve » afin d'assurer les remplacements « courts » (des collègues absents) a été encore réduit : un peu moins de 350 collègues cette année (contre près de 400 l'an dernier). Cette baisse s'explique principalement par la poursuite de la réduction du nombre de TZR à la faveur du mouvement intra-académique (-8% environ entre 2011 et 2012). Toutefois, de fortes disparités entre disciplines et entre zones sont à souligner. Ainsi, si 58 collègues de lettres-modernes (sur 127) vont assurer les missions de remplacements, ils ne seront que 22 (sur 97) en mathématiques (cf tableau).

Ce contexte va se traduire très rapidement par des tensions - voire des ruptures - dans le remplacement et pèsera lourdement sur la qualité du service public d'éducation, ainsi que sur les conditions d'exercices de nos collègues remplaçants. Faute de créations de postes et d'ouvertures de ZR en nombre suffisant lors du mouvement intra-académique -ce que le SNES demandait et continue de revendiquer-, le Rectorat n'aura d'autre choix que recruter des collègues non-titulaires afin d'assurer la continuité et la qualité du service public. Nous y serons attentifs ainsi qu'aux conditions d'exercice de nos collègues.

Non-Titulaires

La CCP d'affectation des enseignants, CoPsy et CPE non titulaires s'est tenue cette année du 11 au 13 juillet, en même temps que l'affectation des TZR. Ce sont plus de 400 collègues de l'enseignement général et plus de 230 de LP qui ont été nommés dès cette phase, sur des remplacements à l'année ou sur des congés formation et autres congés maternité.

Pour le rectorat, s'il y a priorité à affecter dans un premier temps les collègues en Contrat à Durée Indéterminée, on constate néanmoins que le volant de TZR étant insuffisant, il garde en réserve bon nombre de collègues en CDI pour assurer les remplacements.

Les chiffres indiquent que moins de non titulaires ont été nommés dès juillet, mais il faut se souvenir que plus de 140 collègues avaient été affectés l'an dernier sur des supports stagiaires 1 mois. De fait, le rectorat a encore en réserve un certain nombre de non titulaires, ce qui devrait permettre d'éviter dans un premier temps les situations de classes sans prof que nous avons connues l'an dernier à la rentrée. Mais si le rectorat gère les flux de remplacement sans distinction entre des personnels titulaires et non titulaires, le SNES continue quant à lui de revendiquer des fonctionnaires pour toutes les missions du service public d'éducation, y compris bien sûr pour les missions de remplacement. Cela doit passer par le recrutement de personnels via l'ouverture de concours adaptés pour les collègues non titulaires. La dernière loi du 13 mars 2012 prévoit d'ailleurs la tenue de concours réservés dès cette année. Pour plus d'infos, nous vous conseillons de consulter le site national du SNES.

	2011	2012				2012	2011	
	TZR à affecter	TZR à affecter	Affectation à l'année (AFA)	Service partagé (sur 2 établissements ou plus)	Remplacement "court"	Non-titulaires nommés en juillet (CTEN + MA)	CTEN inscrits sur les listes du rectorat (dont CDI)	Non-titulaires nommés en juillet
Education	29	10	5	5	5	13 + 2	45 (3)	18 + 3
Documentation	6	12	8	5	4	7 + 6	26 (5)	14 + 16
Philosophie	22	17	10	3	7	8 + 1	17 (0)	4 + 0
Lettres classiques	8	3	2	0	1	15 + 3	33 (4)	24 + 4
Lettres modernes	147	127	69	31	58	27 + 3	109 (3)	40 + 5
Histoire-Géographie	105	109	67	48	42	15 + 1	69 (3)	34 + 2
S.E.S.	11	10	7	2	3	19 + 0	22 (4)	14 + 1
Allemand	57	48	24	22	24	6 + 2	17 (1)	7 + 3
Anglais	125	111	73	35	38	38 + 1	119 (6)	37 + 3
Espagnol	92	87	54	37	33	20 + 8	79 (4)	27 + 3
Breton	18	19	15	11	4	3 + 0	3 (0)	3 + 0
Mathématiques	101	97	75	24	22	43 + 0	99 (5)	50 + 2
Technologie	19	22	10	6	12	33 + 3	35 (2)	30 + 1
Sciences-physiques	112	116	57	38	59	0	19 (6)	0 + 1
Physique appliquée	14	11	3	2	8			
S.V.T.	69	75	72	48	3	11 + 6	16 (4)	26 + 7
Éducation musicale	33	31	20	15	11	12 + 0	41 (4)	18 + 0
Arts plastiques	22	23	15	13	8	25 + 1	71 (18)	28 + 1
STI	70	51	21	4	30			
Eco-Gestion	39	22	10	1	12	35 + 2	86 (16)	18 + 1
CoPsy						25 + 3	33 (8)	17 + 3

Heures statutaires

Poursuivant dans le sens des décrets Robien pourtant abrogés en 2007, certains recteurs ont cru avoir les mains totalement libres sous le gouvernement Fillon pour contourner le cadre réglementaire de nos obligations de service. S'en sont suivies de dures batailles pour le SNES aux côtés des collègues. Lors du CTA du 4 juillet, répondant à notre interpellation sur quelques situations locales de non respect des heures de chaire dans certaines DGH, le recteur a clairement répondu aux élus du SNES que telle n'était pas la position de l'académie de Rennes et qu'aucune interprétation nouvelle des textes réglementaires n'avait cours. Un bon point pour le dialogue social dans l'académie. Et surtout un point bon à savoir pour les collègues dont la pré-rentrée est parfois entachée par des tensions avec les chefs d'établissements autour du calcul de leurs obligations de service. En cas de problèmes, alertez aussitôt les militants du SNES de l'établissement afin qu'ils vous accompagnent face à votre direction, et prévenez aussitôt les sections départementales afin qu'elles agissent. Pour toute question sur les ORS <http://www.snes.edu/Obligations-reglementaires-de,976-.html>

Vie Scolaire : enfin des moyens complémentaires pour l'académie

Présentée dans les mesures d'urgence lors du CTM (comité technique ministériel) du 19 juillet, cette dotation nouvelle est la première dans l'Académie depuis 2003 ! Avec 7 250 élèves de plus en 5 ans dans le second degré public en Bretagne, ces moyens nouveaux étaient très attendus mais ne pourront pas satisfaire toutes les demandes des établissements. Ce que l'on sait pour l'heure (les attributions en établissement seront présentées en septembre dans les instances paritaires départementales) :

- + 3 emplois CPE : 29 (+1) ; 35 (+1) ; remplacement (+1)
- + 44 emplois ASEN
- + 183 AVS
- + 14 emplois ASEN au titre des APS (assistants de prévention et de sécurité). Recrutés comme « APS », ces ASEN auront a priori dans l'académie les mêmes missions que les autres ASEN.

Pour vous former et vous informer : les stages académiques du SNES



Stage documentaliste

septembre / octobre

Être professeur documentaliste aujourd'hui, c'est exercer un métier militant, et ce plus que jamais, à l'heure où nos autorités de tutelle tentent de modifier le cœur de ce métier. Face à ces attaques répétées, il est indispensable de faire le point sur cette profession qui a su mobiliser pour imposer la circulaire de missions puis le CAPES de documentation. Nous vous ferons parvenir rapidement la date et les modalités du stage.

Intervenants : Claire Richet, co-responsable nationale du secteur documentation

Stage métier phase 2

jeudi 27 septembre

Ce stage fait suite à celui organisé en mai 2012 réunissant des militants investis dans la réflexion sur le métier et les pratiques. Il s'agit de poursuivre le projet de remobiliser les ressources du collectif en partant de l'activité réelle de chacun. Sans modèle ou norme imposés, le collectif rassemble dans la diversité tout le savoir-faire, l'ingéniosité, la réflexivité de ceux qui travaillent – capital trop souvent ignoré – élargissant ainsi les possibilités d'action et de reprise en main du métier par ceux qui le font et développant les solidarités de travail. En partenariat avec le CNAM - deux réunions nationales des groupes « métier » auront lieu à Paris fin novembre 2012 et fin mai 2013.

Stage militants S1

jeudi 29 novembre

Quelles pratiques syndicales dans l'établissement ? Comment utiliser un panneau syndical, intervenir dans un CA, présenter des motions, accompagner un collègue auprès du CE, faire respecter les droits syndicaux, présentation de la DGH en CA, rôles des recteurs et DASEN, interventions des représentants SNES dans les CTSD et CTA, les hsup, les heures postes, les BMP...

Savoirs et compétences : y voir plus clair

jeudi 13 décembre

Les compétences sont partout désormais : socle commun, LPC, livret scolaire en cycle terminal au lycée. Mais que deviennent les savoirs ? Comment articuler compétences et savoirs ? Avec Bernard Rey, un spécialiste reconnu sur ces questions, ainsi qu'un membre du GFEN.

L'influence du genre à l'École et dans la société

vendredi 18 janvier

A l'école : comment se construit le genre ? Quelles sont les incidences du genre sur la formation de la personnalité, sur les choix au niveau de la scolarité. Avec Nina Carlier du Snep-FSU.

Dans la société : Fatima Bouvet de la Maisonneuve, psychiatre à Ste Anne parlera des difficultés que rencontrent les femmes dans le travail et dans la société en s'appuyant sur son expérience clinique.

Quelles pratiques artistiques dans les établissements ? 2^{ème} trimestre

Avec Jean Yves Morin, nouveau doyen IG des enseignements artistiques, Sandrine Charrier, responsable national des enseignements artistiques au SNES, Yvon Le Bras enseignant conseiller relais et des créateurs qui interviennent dans les établissements scolaires.

Stage sciences

jeudi 4 avril

Ce stage a pour objectif de faire un état des lieux des enseignements scientifiques à l'école et d'imaginer des perspectives possibles mais aussi de savoir ce qui se fait et doit se faire pour que les citoyens puissent s'appropriier les sciences. Avec une collègue du SNES national, un universitaire spécialiste de l'histoire des sciences, Claudia Neubauer (dont la formation est la génétique et la biologie moléculaire – membre de la Fondation Sciences Citoyennes).

Quelles stratégies adopter pour les élèves en difficulté ? (Stage en préparation)

STAGE FSU

Histoire du système éducatif
en Bretagne

8 et 9 octobre (île Berder)

Mieux connaître le passé pour mieux construire l'avenir : d'institutions qui nous sont précieuses, de l'école maternelle à l'université, car nous y travaillons et y formons les jeunes ; dans une région dotée d'une forte identité et d'une spécificité historique : une académie très en retard du point de vue de la scolarisation au siècle dernier et devenue « l'académie de toutes les réussites » selon le rapport des inspections générales de 2000.

Mieux connaître le passé pour mieux construire l'avenir : c'est ce à quoi la FSU-Bretagne vous invite lors de ce stage consacré à l'histoire du système éducatif en Bretagne qui associera chercheurs de renom, militants syndicaux et enseignants. Un détour par l'histoire sans nul doute intéressant au moment du débat sur la nouvelle loi d'orientation sur l'école.

Avec André Robert, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'université Lumière de Lyon 2, directeur d'École doctorale et directeur du laboratoire Education, Cultures et Politiques, David Bensoussan, professeur d'histoire en classes préparatoires au lycée Chateaubriand à Rennes, Yves Careil (sous réserve) maître de conférence en sociologie à l'UFR de Bretagne, André Lespagnol, historien, universitaire et homme politique français, Alain Croix historien et universitaire. Frédérique Lalys, Jacques Brillet, Jean Luc Le Guellec militants syndicaux de la FSU.

Pour ce stage, autorisation d'absence à déposer impérativement auprès du chef d'établissement avant le 8 septembre. Nous contacter pour obtenir un modèle et finaliser votre inscription.

La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Les stages organisés par l'Observatoire académique du SNES sont ouverts à tous, syndiqués ou non. Une publication spécifique sera rapidement disponible. D'ici là, pour vous inscrire, il suffit de nous contacter. Nous vous adresserons un modèle d'autorisation d'absence (ou modèle type sur www.rennes.snes.edu) à déposer à votre chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage.

SNES Bretagne n°103 - Août 2012 - Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré : 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu
site internet : www.rennes.snes.edu - CPPAP : 1115 S 05594
Directrice de la publication : Christelle Carnet - Réalisation / PAO : Pamela Deline - Impression GPO Thorigné
Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable

Ont rédigé ce numéro :
Christelle Carnet, Jean-Marc Clery,
Thérèse Jamet-Madec, Frédérique Lalys,
Gwénaél Le Paih et Joël Mariteau

Sommaire :

page 1 : Edito
page 2 : Stagiaires
page 3 : Remplacements
page 4 : Stage